

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	23.03.2015	22:12		DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s): Laurent Kaufmann	Lié à:
Titre: Amendement au postulat du groupe PopVertsSol 14.164, du 25 novembre 2014, "Discrimination salariale liée au genre"	ad 14.164
<p>Contenu:</p> <p>Le Conseil d'Etat est prié de présenter un rapport concernant la discrimination salariale dans le canton qui:</p> <p>Supprimer:</p> <ul style="list-style-type: none"> - évalue le montant des charges de l'action sociale pouvant être imputé au problème de la discrimination salariale; - évalue le déficit d'impôt pouvant être imputé au problème de la discrimination salariale; 	
<p>Motivation (facultatif):</p> <p>Les deux phrases laissent supposer que l'entier du montant des 230 millions correspondraient à un manque à gagner pour la gent féminine. Cela serait réducteur concernant un sujet aussi complexe.</p> <p>Par cet amendement, le point de vue partial et hypothétique selon lequel la discrimination salariale correspondrait exclusivement à un déficit de salaire pour les femmes est écarté.</p> <p>Cet aspect mis à part, la nécessité pour l'Etat de combattre une injustice reconnue de notre société demeure telle une priorité.</p> <p>Les trois éléments restants du postulat justifient pleinement un rapport sur la discrimination salariale: travail d'analyse -évaluation des aspects légaux à disposition où à envisager- volonté d'agir et de corriger le phénomène.</p> <p>Le postulat ne vise pas une revendication salariale, mais correspond davantage à une revendication d'équité sociale.</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Laurent Kaufmann	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER